

COMMUNIQUE

Annecy, le 30 mars 2020

Le 16 mars, le Président de la République a martelé un message très clair : « restez chez vous », à l'encontre de tous ceux dont l'activité n'était pas indispensable à la vie de la nation dans cette période de crise sanitaire inédite.

Depuis cette date, ce message est repris quotidiennement par les responsables politiques et de santé publique de notre pays et bien au-delà de nos frontières.

Dès le 17 mars, comme la quasi-totalité des entreprises du BTP et conformément aux préconisations de nos instances professionnelles, à la demande ou avec l'accord de nos clients, nous avons suspendu l'activité des huit sociétés du groupe CECCON-FRÈRES dans l'attente de connaître les conditions permettant une reprise, sans mettre en danger la santé de nos collaborateurs.

Seules les activités de télétravail et l'équipe d'urgence " fuite " (gaz/eau/électricité) de CECCON BTP ont été maintenues.

Le 26 mars, après avoir arrêté une méthodologie stricte de fonctionnement, et après accord des salariés concernés, la centrale à béton d'Annecy Vovray a été remise en route, ainsi que les centrales d'agrégats d'Annecy les Iles, ROUDIL Chavanod, CARMACO Annecy-le-Vieux, GRAVIRHÔNE Culoz, TRAMACO transport, et le 30 mars également la centrale à béton RICHARD à Yenne.

Il s'agit d'une reprise restreinte, dans une activité qui s'apparente davantage à l'industrie, avec des équipes réduites travaillant en alternance, où chaque salarié connaît les gestes et les postures qu'il peut exécuter dans le cadre de la pandémie, ceci dans le but d'accompagner les entreprises de BTP qui pourraient reprendre le travail de chantier.

Aujourd'hui les clients sont rares car dans le BTP les règles de protection sont beaucoup plus complexes, du fait de la nécessaire proximité du personnel au travail et en transport, ainsi que du manque criant de fourniture de protection : masques, gel, gants.

Chaque tâche doit être imaginée dans le contexte de la pandémie et plus le chantier est important, plus les intervenants sont nombreux, plus les risques deviennent élevés jusqu'à devenir immaîtrisables.

C'est pourquoi nous sommes dans l'attente du guide de bonnes pratiques qui devrait être diffusé prochainement par l'organisme professionnel de prévention du Bâtiment et des Travaux Publics (OPPBTP) après sa validation par le Ministère du Travail et le Ministère de la Santé.

Pour autant, certains chantiers de travaux publics, ont des caractéristiques qui nous permettent de maîtriser leur réalisation dans le contexte de la pandémie :

- localisation proche (transport individuel)
- peu de personnel (3 en moyenne)
- distanciation possible à respecter (plus de 1m50)
- matériel d'utilisation personnel (pelleteur/conducteur/manœuvre)

Après avoir listé ces chantiers possibles, nous attendons désormais l'accord de nos clients publics et privés, pour décider de la reprise des travaux avec des salariés volontaires et informés.

Le Président Directeur Général
Thierry CECCON